
Réconciliation

Choose the section you want to jump in

À la fin du programme, l'équipe financière examinera les données financières et connexes recueillies tout au long du programme et reflétera les transactions avec précision dans les livres de comptes. Une fois le programme des TM mis en œuvre, il y a plusieurs étapes importantes pour vérifier le processus de distribution et procéder à la réconciliation. Cette étape est importante, quelle que soit la division du travail entre l'OIM et les prestataires de services. Le processus de réconciliation sera différent en fonction du mécanisme de transfert, de la restriction et de la conditionnalité de l'intervention considérée.

Pour clôturer le processus financier de l'assistance en espèces, les pièces justificatives à réunir comprennent les formulaires d'assistance et de consentement des bénéficiaires dûment signés et le rapport de distribution d'espèces dans lequel les bénéficiaires, sous une forme ou une autre selon le mécanisme de transfert, indiquent qu'ils ont reçu l'assistance en espèces. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de présenter des documents attestant de la manière dont ils ont dépensé l'argent¹⁹. Le processus de réconciliation pour l'assistance en coupons sera différent selon le mécanisme de transfert, tandis que le processus de réconciliation pour les TM par le biais du partenaire d'exécution comprendra l'examen des documents relatifs à l'assistance en espèces et en coupons et d'autres coûts encourus par le partenaire, par rapport au budget approuvé de ce dernier. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux processus et à la documentation dans les [procédures de passation de marchés des TM pour différents mécanismes de transfert](#).

Les transferts aux bénéficiaires doivent être complétés par un exercice de suivi. Il s'agit de vérifier l'exécution des instructions fournies aux prestataires de services ou aux partenaires d'exécution.

¹⁹ La question de savoir si l'argent a été dépensé aux fins prévues devra être évaluée dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, indépendamment du processus de réconciliation financière. Pour plus d'informations, voir la [section 6. Suivi et évaluation, responsabilité, apprentissage et rapports](#).

- [_Prev](#)
- 5.8/5.9
- [_Suivant](#)

